

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES HAUTES-ALPES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Alpes est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

204 dossiers ont été déposés en 2023, en hausse modérée de 3,6% après une baisse de 3% en 2022. L'évolution sur un an est comparable à celle observée dans la région (+3,2%) alors que la hausse est plus marquée au plan national (+7,5%). Malgré cette tendance haussière, les dépôts restent en recul de 23,6% par rapport à l'avant-crise (2019), ce qui est aussi le cas en France métropolitaine (-15%).

Le taux de redépôt s'est stabilisé à 37,4% (37,7% en 2022) après une hausse de 4,7 points en 2022. La tendance depuis 2 ans est atypique et ce taux passe ainsi au-dessus de la moyenne régionale (36,1%) sans atteindre toutefois le taux national (40,4%).

La part des redépôts faisant suite à des mesures de suspension d'exigibilité des créances est en nette hausse (12,3% après 4,9%) et devient comparable à la moyenne nationale (12,4%).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables (10) a baissé (17 en 2022) et représente 5,5% des dépôts contre 8,3% en 2022. Ce taux est inférieur à ce qui est observé dans les 2 zones de référence (8,1% en Paca et 6,9% en France). Sur les 10 dossiers déclarés irrecevables, 6 l'ont été pour absence de surendettement, 3 pour inéligibilité et 1 pour absence de bonne foi. L'inéligibilité constitue l'essentiel des motifs d'irrecevabilité en Paca (56%) et en France (50,5%)

La part des dossiers orientés avec capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier, qui était sensiblement plus élevée en 2021 et 2022 que dans les zones de comparaison, s'est « normalisée » : 46,4% (44,7% en Paca et 44,8% en France).

Concernant les dossiers recevables, 42,1% d'entre eux ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 57,9% vers un réaménagement de dettes. La part des réaménagements est en hausse marquée sur un an, passant de 51,7% à 57,9%, se rapprochant ainsi de la moyenne régionale (58,2%) et nationale (60,2%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

181 dossiers ont été traités en 2023, avec une baisse sensible des dossiers clôturés après recevabilité (3,3% vs 7,3%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La proportion de plans conventionnels de redressement est restée globalement stable (5,5% après 5,3%), mais avec une augmentation des plans d'attente - réaménagement ou suspension d'exigibilité des créances - (2,8% vs 1,5%) alors que la part des plans réglant la situation de surendettement a reculé (de 3,9% à 2,8%).

La proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel augmente sensiblement, passant de 35,0% à 41,4% des dossiers traités. Ce taux reste toutefois inférieur aux moyennes régionale (42,9%) ou nationale (43,8%).

La proportion de mesures imposées suite à Rétablissement Personnel (RP) sans Liquidation Judiciaire (LJ) est stable à 44,2% malgré la baisse de la part de dossiers avec capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier dans l'ensemble des décisions d'orientation (46,4% après 52,9%). Ce taux est plus élevé qu'en PACA (35,6%) ou en France métropolitaine (34,9%) et les écarts se creusent.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La mise en place de solutions définitives reste un objectif pour la commission, qui limite quand cela est possible, les mesures d'attente.

La part de solutions pérennes (MI suite RP sans LJ + plans conventionnels réglant la situation + MI réglant définitivement la situation) augmente. Elle passe de 77,7% à 78,5%, avec un écart positif de plus de 6 points par rapport aux deux zones de référence.

Au total, les effacements de dettes ont atteint 2 M€ (1,8 M€ en 2022).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion le 6/3/2023 avec le tribunal judiciaire de Gap (traitement des dossiers, recours et contestations + faciliter le suivi des dossiers transmis au tribunal ...).
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	3	1 membre de la commission désigné pour la représenter à la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	6	Inclusion bancaire et surendettement + educfi : UDAF05, Pôle emploi, Maisons des solidarités, CMA (assistante sociale)... 44 travailleurs sociaux formés.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	UNCCAS non présente dans le département mais contacts réguliers avec les CCAS et les Maisons des solidarités.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	9	Interventions régulières à l'AFPA/E2C, missions locales jeunes (avec l'UDAF), PCB... 53 personnes sensibilisées.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Animation du Comité Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) : concertation des acteurs locaux de l'inclusion financière (acteurs sociaux, bancaires et publics).
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	21	Forte implication dans le cadre du Service National Universel (plus de 450 jeunes sensibilisés : budget, comptes, moyens de paiement, crédit, épargne, assurance, prévention des arnaques).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Loi Elan : il est souvent trop tard lors du dépôt de dossiers, les procédures d'expulsion étant souvent déjà engagées.

Difficultés à obtenir certains justificatifs non obligatoires (ex : frais de mutuelle non pris en compte en cas de simple déclaration au CERFA).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés des personnes surendettées à comprendre la procédure, les calculs (capacité de remboursement et forfaits), les règles (prise en compte d'une partie des ressources en cas de tiers déposant...). Au final, difficultés dans la mise en place des mesures.

En réponse, la Banque de France va développer :

- les appels « amonts » pour recueillir des informations et donner des explications
- les appels « aval » pour donner des explications aux débiteurs dans les dossiers avec mesures de réaménagement ou moratoires pour vente d'un actif.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Réponses dématérialisées des créanciers pas toujours bien renseignées.

Difficultés, notamment de certains bailleurs privés, à bien comprendre la procédure et donc l'avancement du dossier.

19 février 2024

Le président de la commission

Le Préfet

Dominique DUFOUR

Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE HAUTES-ALPES**

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	197	204	3,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	37,7%	37,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	4,9%	12,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	172	181	5,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	2,9%	3,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	17	10	-41,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,4%	20,0%	
Dossiers orientés par la commission	174	183	5,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	52,9%	46,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,3%	42,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,7%	57,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	206	181	-12,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,3%	3,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,3%	5,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,2%	44,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,3%	5,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,9%	2,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,5%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,0%	41,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,6%	31,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,5%	19,9%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,3%	9,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,7%	78,5%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	HAUTES-ALPES	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,5%	8,1%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44,2%	35,6%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,5%	5,4%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,4%	42,9%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,5%	72,4%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Hautes-Alpes	Dettes financières	2 939	135	535	61,8%	82,3%	13 185	3,0
	dont dettes immobilières	546	9	12	11,5%	5,5%	61 285	1,0
	dont dettes à la consommation	2 293	117	439	48,2%	71,3%	13 658	3,0
	dont autres dettes financières	100	75	84	2,1%	45,7%	770	1,0
	Dettes de charges courantes	709	126	423	14,9%	76,8%	3 656	3,0
	Autres dettes	1 111	92	194	23,3%	56,1%	2 174	2,0
	Endettement global	4 759	164	1 152	100,0%	100,0%	16 719	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
PACA	Dettes financières	239 265	6 583	32 857	62,6%	82,8%	16 333	4,0
	dont dettes immobilières	89 324	714	1 058	23,4%	9,0%	97 934	1,0
	dont dettes à la consommation	143 987	6 070	27 646	37,7%	76,3%	15 053	3,0
	dont autres dettes financières	5 954	3 349	4 153	1,6%	42,1%	858	1,0
	Dettes de charges courantes	62 994	5 608	15 726	16,5%	70,5%	3 887	2,0
	Autres dettes	79 920	4 142	9 048	20,9%	52,1%	2 320	2,0
	Endettement global	382 178	7 951	57 631	100,0%	100,0%	20 773	6,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0